

09.09.2008 - 10:15 Uhr

Embargo 09.09 1015 - Les patrons n'aiment pas les travailleuses et travailleurs âgés: Quand l'hypocrisie fait son grand show

Bern (ots) -

Embargo jusqu'au 09.09.2008, 10:15 heures

- Indication: Des informations complémentaires peuvent être téléchargées en format pdf sous:
<http://presseportal.ch/fr/pm/100003695> -

L'Union patronale suisse et l'Union suisse des arts et métiers (USAM) rejettent l'introduction d'un âge de l'AVS flexible. Mais d'un autre côté, les mêmes patrons refusent - comme le prouvent les statistiques - d'employer des travailleuses et travailleurs d'un certain âge ou de promouvoir leur maintien au travail. Et ils s'opposent aux propositions que font les syndicats pour améliorer leur situation.

Les faits :

- Presque la moitié des personnes de 60 à 64 ans (46,8 %) n'exerce plus une activité lucrative. Pour les hommes de 55 à 59 ans, le taux d'activité dépasse encore les 88 %.
- Certaines entreprises pratiquent un tel « jeunisme » et remplacent dans une mesure tellement poussée par des jeunes leurs anciens employé(e)s que ceux-ci ont pratiquement disparu. Ainsi, la part du personnel âgé de plus de 50 ans n'est plus que de 2 % chez MacDonald's, de 3 % chez Orange et de 5 % chez Sunrise.
- Quand il s'agit d'engager du personnel, les choses sont encore pires : lorsque la politique d'embauche est « neutre sous l'angle de l'âge », le pourcentage des personnes de plus de 50 ans parmi les employé(e)s nouvellement engagés devrait, selon la branche, se situer en 10 et 20 %. Or, voici la vraie réalité à travers quelques exemples : ce pourcentage est de 2,5 % chez Adecco, de 3,4 % à la Bâloise, de 4,2 % chez Clariant, de 4 % chez Novartis et de 2,1 % chez SwissRe.
- Souvent les patrons n'accordent plus aucune attention du tout aux candidatures des demandeurs et demandeuses d'emploi de plus de 55 ans. Et 56 % des travailleuses et travailleurs de plus de 45 ans se sentent discriminés en raison de leur âge.
- Les patrons économisent au chapitre de la formation continue de leur personnel âgé : le taux de formation continue chute radicalement de 41 à 14 % pour les personnes de 55 ans et plus.
- Sous-emploi : leurs chances de trouver un emploi étant rares, de nombreux hommes et femmes d'un certain âge sont contraints d'accepter des horaires nettement plus réduits que ce qu'ils souhaitaient.
- Épuisés par une vie de labeur, de nombreux travailleurs et travailleuses âgés n'ont plus qu'une seule possibilité : l'AI. Ainsi, le taux de personnes à l'AI est encore de 4,1 % pour les personnes de 30 à 49 ans, alors qu'il est déjà de 10,9 % pour celles qui ont entre 50 ans et l'âge AVS. Pour les hommes de plus de 60 ans, ce taux est même de 17 % !

Triste résumé

De nombreux patrons mettent des travailleuses et travailleurs âgés à la rue ou refusent tout simplement de les engager. Ce faisant, ils s'accommodent d'un risque d'invalidité trois fois supérieur pour les travailleuses et travailleurs âgés. En outre, ils biffent les possibilités de formation continue destinées à ces derniers et ne tiennent nullement compte de leur sentiment de discrimination. Et ils refusent l'introduction d'un âge de l'AVS flexible qui donnerait aussi aux travailleuses et travailleurs dont le revenu est « normal » la possibilité de sortir dignement de la vie professionnelle pour entrer en retraite.

Que d'hypocrisie patronale !

Contact:

Andreas Rieger, co-président du Syndicat Unia, (031 350 22 90 ou 079 468 66 22) se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100569229> abgerufen werden.